



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS
ET DES CHANCES, LA PARTICIPATION
ET LA CITOYENNETÉ DES PERSONNES
HANDICAPÉES.

Loi du 11 février 2005

WWW. FIPHFP.FR





Le FIPHFP remercie la Métropole de Nice et ses agents en situation de handicap dont les photographies illustrent ce rapport annuel 2017.

SOMMAIRE

_ Le mot du Président du Comité national	P.4
_ L'emploi des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique	P.5
_ Les temps forts de l'année 2017	P.6
_ Favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap	P.8
_ Maintenir dans l'emploi les agents : un accompagnement sur la durée	P.10
_ L'accessibilité numérique comme priorité	P.12
_ Formation et sensibilisation du collectif de travail	P.14
_ Quelles interventions du Fonds dans un contexte financier contraint ?	P.16
_ Décryptage : la situation financière du FIPHFP par Marc Desjardins et Hélène Berenguier	P.17
_ La gouvernance du FIPHFP	P.18
_ Composition du Comité national	P.19

Le mot du président du Comité national



Dominique PERRIOT
Président du Comité national

La vie politique en France a été marquée en 2017 par l'élection d'un nouveau Président de la République et d'une majorité parlementaire. Ce quinquennat est synonyme de nouvelles perspectives pour l'avenir de la politique handicap. En lançant une réflexion sur le sujet dès l'été 2017, le gouvernement s'est saisi d'une préoccupation partagée depuis plusieurs années par le FIPHFP : celle du financement de la politique d'inclusion dans l'emploi des personnes en situation de handicap, sur lequel le Fonds souhaite apporter son expertise et son expérience.

Et cette expérience est positive : en 2017, le taux d'emploi légal de personnes en situation de handicap dans la Fonction publique a atteint le niveau historique de 5,49 %. Ce sont des emplois non délocalisables pour plus de 240 000 agents qui travaillent dans les collectivités, les hôpitaux et les services de l'État et près de 30 000 bénéficiaires de l'obligation d'emploi recrutés dans la Fonction publique. Aménagements de poste, aides à la mobilité, emploi accompagné : le FIPHFP met tout en œuvre pour faciliter l'inclusion professionnelle.

Toutefois, le chemin à parcourir est encore long. Avec 510 000 chômeurs en situation de handicap en France, il est essentiel de poursuivre une politique active et volontariste pour améliorer non seulement leur insertion professionnelle mais surtout les maintenir dans l'emploi. Le Comité national, que je préside, est et restera particulièrement vigilant à ce que toutes les décisions qui seront prises dans les mois à venir aillent toujours dans le sens d'une société plus ouverte et inclusive pour tous.

Les mots des membres du Comité d'animation du FIPHFP

« L'année 2017 est celle de la mise en place du nouveau catalogue des interventions, contraint par des restrictions financières. Le soutien des pouvoirs publics à notre volonté politique se fait attendre, les ponctions budgétaires au FIPHFP tout comme une trajectoire financière hasardeuse, sont toujours d'actualité. »

Yvonnick Lavolée,
rapporteur de la
commission du
partenariat et de la
communication

« Je souhaiterais pour le FIPHFP de la stabilité, au regard de l'actualité et des annonces du gouvernement. Je rappelle que nous sommes ici pour une mission : faire évoluer la situation, les conditions de maintien ou d'embauche des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique. Nous, membres du Comité national, souhaitons travailler avec les pouvoirs publics pour montrer que le FIPHFP a toute sa place pour accomplir cette mission. »

Florian Guzdek,
2^{ème} Vice-Président
du Comité national du
FIPHFP

« 2017 a été une année de transition. Nous avons pris nos responsabilités pour la poursuite d'une politique au service des agents en situation de handicap forte dans la Fonction publique qui reste à conforter. La CGT s'y emploie. »

Bruno Picard,
rapporteur de la
commission de
l'évaluation

« Il faut continuer le travail dans les comités locaux du FIPHFP afin de décliner au plus près des territoires une politique volontariste pour les personnels en situation de handicap. »

Agnès Duguet,
1^{ère} Vice-Présidente du
Comité national du
FIPHFP

L'emploi des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique

+3.65%
VS 2016

240 691

bénéficiaires de l'obligation
d'emploi (BOE)

➤ **5.49%**

Taux d'emploi légal
dans la Fonction publique

➤ **5.18%**

Taux d'emploi direct dans
la Fonction publique
(excluant les achats
responsables)



85 193

dans la fonction
publique de
L'ÉTAT



103 615

dans la fonction
publique
TERRITORIALE



51 883

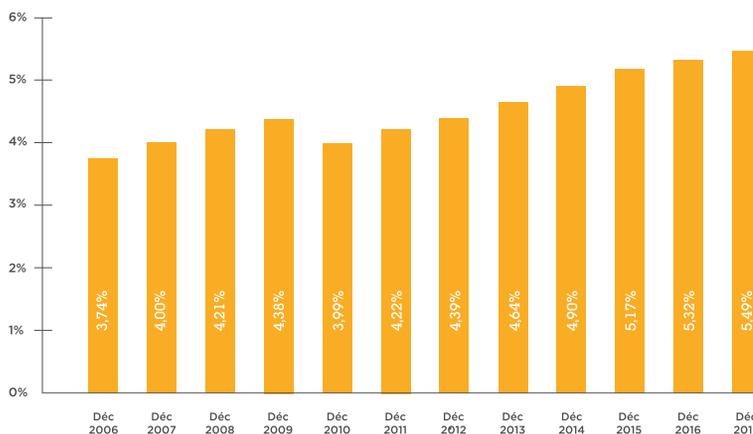
dans la fonction
publique
HOSPITALIÈRE

Taux d'emploi :
4.52%

Taux d'emploi :
6.62%

Taux d'emploi :
5.55%

Un taux d'emploi légal en forte hausse depuis 2006 :



Focus:

De plus en plus de
femmes parmi les
BOE



48%
EN 2006



62%
EN 2017

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2017

Présentation officielle à la presse de Dominique Perriot, nouveau Président du Comité national



Décision du Comité national de la non prolongation du Programme accessibilité bâtementaire

Signature d'une convention de partenariat entre le FIPHFP et Cheops, le réseau national des Cap emploi

JANVIER

Colloques du FIPHFP en Martinique le 17 janvier et en Guadeloupe le 19 janvier

Publication du catalogue des interventions

FÉVRIER

Attribution du label e-accessible niveau 5 pour le site internet du FIPHFP

Signature de la convention sur l'emploi accompagné avec l'État et l'Agefiph

Partenariat du FIPHFP avec le Salon handicap, emploi et achats responsables organisé par Les Echos le 27 mars

Création du groupe de travail destiné à formuler des propositions sur la trajectoire financière du FIPHFP

MARS

AVRIL/MAI



JUIN

Colloque régional du FIPHFP en Normandie à Evreux le 29 juin

Renouvellement de la convention FIPHFP / Agefiph

Présence du FIPHFP sur le Congrès Préventica à Paris

Colloque régional du FIPHFP en Occitanie à Perpignan le 4 juillet

Lancement des appels à candidatures des ARS pour l'emploi accompagné



Lancement de la SEEPH à travers une conférence de presse LADAPT / FIPHFP / Agefiph

Colloque régional du FIPHFP en Grand Est à Nancy le 19 octobre

Renouvellement de la convention entre le FIPHFP et la Caisse des Dépôts

Signature d'une convention entre Sciences Po, le FIPHFP et l'Agefiph pour la prise en compte des handicaps invisibles, pilotée par le Conseil scientifique du FIPHFP

Désignation par le FIPHFP, aux côtés de l'État, de l'Agefiph et de Pôle emploi, des porteurs de projets retenus en tant qu'organismes de placement spécialisés

JUILLET / AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

Colloque régional du FIPHFP des Pays de la Loire à Angers le 26 septembre

Conférence de presse de présentation des résultats du FIPHFP

Renouvellement de la convention entre le FIPHFP et le ministère de l'Agriculture

Comité interministériel du Handicap le 20 septembre

21e Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées

Signature d'une nouvelle convention nationale multipartite d'objectifs et de moyens pour l'emploi des travailleurs handicapés (2017-2020)

Du 6 au 17 novembre, Salon virtuel « Job pour tous » organisé par Hanploi CED, en partenariat avec le FIPHFP et Cheops

Colloque régional du FIPHFP en Île-de-France dédié à l'accessibilité numérique le 13 novembre à Paris

Présence du FIPHFP sur le Salon des maires et des collectivités locales du 21 au 23 novembre, sur le stand de la Caisse des Dépôts

Premier job dating Handisport / Fonction publique le 23 novembre



Favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

28 262

nombre de recrutements réalisés par les trois fonctions publiques

VS 2016 ^{*4%}



3 527

dans la fonction publique de **L'ÉTAT**



18 044

dans la fonction publique **TERRITORIALE**



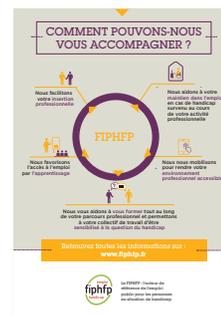
6 691

dans la fonction publique **HOSPITALIÈRE**

Au total, depuis 2006, ce sont **184 604 agents** en situation de handicap qui ont été recrutés dans les trois fonctions publiques.

Le FIPHP renforce ses outils à destination des personnes en situation de handicap en recherche d'emploi

En 2017, le FIPHP a renforcé sa communication à destination des demandeurs d'emploi en situation de handicap pour les accompagner davantage dans leur insertion professionnelle dans la Fonction publique. Cela s'est traduit par la création de divers supports éditoriaux :





La priorité au recrutement d'agents en situation de handicap

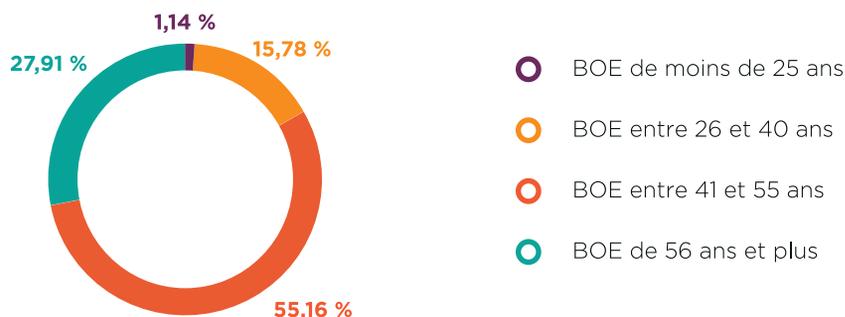
En 2017, le FIPHFP a poursuivi son accompagnement des employeurs pour favoriser le recrutement de travailleurs en situation de handicap. Plus de 28 000 personnes ont eu accès à la Fonction publique sur l'année écoulée. Un record historique qui porte désormais à plus de 240 000 le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans la Fonction publique.

Le FIPHFP accompagne les employeurs à trois niveaux :

- l'accueil de l'agent via la sensibilisation de l'environnement professionnel ;
- l'aménagement de son poste de travail ;
- les formations complémentaires éventuelles.

La pyramide des âges montre un vieillissement des agents en situation de handicap dans le secteur public puisque 83 % des BOE ont plus de 40 ans. Le recrutement de nouveaux agents est donc un axe de travail important sur lequel le FIPHFP se mobilise.

RÉPARTITION DES BOE PAR TRANCHES D'ÂGE DANS LES TROIS FONCTIONS PUBLIQUES :



Focus :

le FIPHFP s'attache à développer l'apprentissage comme voie d'accès à l'emploi dans la Fonction publique



Hélène Berenguier
Directrice adjointe du FIPHFP

Maintenir dans l'emploi les agents : un accompagnement sur la durée

16 575

nombre de maintiens dans l'emploi d'agents en situation de handicap dans les trois fonctions publiques

**1,71%
VS 2016*



2 430

dans la fonction publique de
L'ÉTAT



7 805

dans la fonction publique
TERRITORIALE



6 340

dans la fonction publique
HOSPITALIÈRE

Depuis 2006, **153 426 agents** en situation de handicap ont été maintenus dans l'emploi dans les trois fonctions publiques.

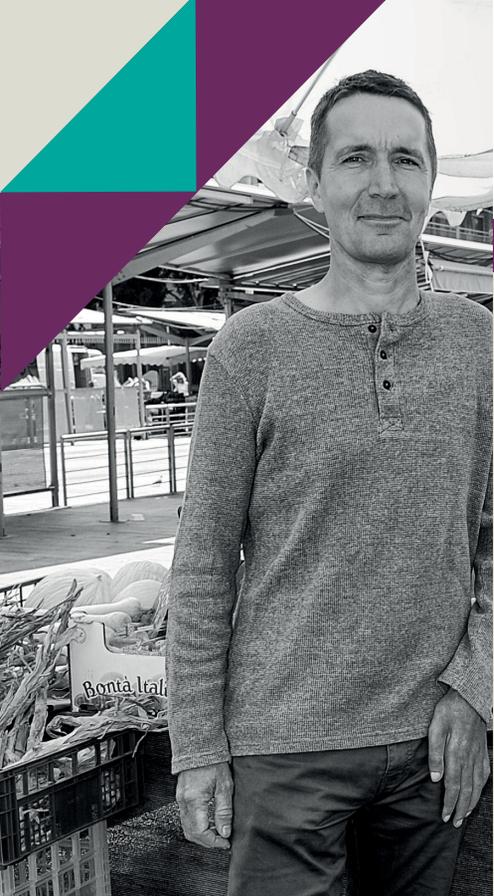
Le maintien dans l'emploi : une particularité du FIPHFP

Avec plus de 16 500 maintiens dans l'emploi sur l'année 2016, le FIPHFP pérennise son action pour permettre aux agents, dont le handicap survient ou s'aggrave au cours de leur carrière, d'être maintenus dans leur emploi.

Le FIPHFP intervient via les actions suivantes :

- études et bilans des compétences ;
- aménagements et adaptations de poste de travail ;
- formations ;
- changement éventuel de poste ;
- aide à la mobilité domicile-travail.

Il s'agit d'une spécificité du FIPHFP qui souhaite accompagner les employeurs dans la durée. Pour ce faire, le FIPHFP s'appuie sur des partenaires comme les SAMETH et Comète France.



Focus sur l'emploi accompagné

Suite à la promulgation du décret du 27 décembre 2016 qui institue l'emploi accompagné en France, le FIPHFP et l'Agefiph ont conclu conjointement une convention avec l'État afin d'organiser son pilotage sur les territoires.

En 2017, dans chaque région, les Délégués territoriaux au handicap du FIPHFP ont travaillé aux côtés de l'Agefiph, de l'Agence régionale de santé (ARS) et de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) pour lancer les appels à projets visant la mise en oeuvre de cette convention sur le terrain. Dès la fin de l'année, les premiers opérateurs ont été retenus et le dispositif est désormais opérationnel, à titre expérimental, dans plusieurs régions. Aujourd'hui, ce sont environ 1000 à 1500 agents qui sont accompagnés dans leur emploi.

Le FIPHFP propose par ailleurs dans le cadre de son catalogue des interventions, une aide à l'accompagnement dans l'emploi qui vient compléter ce dispositif.



Focus :

Présentation du dispositif de l'emploi accompagné mené par la structure « Ici Angers » en région Pays de la Loire



L'accessibilité numérique comme priorité

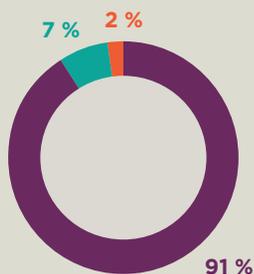
7.95 millions d'€
*montant des financements du FIPHFP
en faveur de l'accessibilité en 2017*

2.55
millions d'€
dans la fonction
publique
D'ÉTAT

5
millions d'€
dans la fonction
publique
TERRITORIALE

0.39
millions d'€
dans la fonction
publique
HOSPITALIÈRE

Répartition des financements



- Pour les locaux professionnels
- Pour l'accessibilité numérique
- Pour les écoles du service public

Le programme d'accessibilité du FIPHFP restructuré

Lors de sa séance du 23 mai 2017, le Comité national du FIPHFP a décidé de ne pas prolonger le programme d'accessibilité bâtementaire mis en place par le Fonds en 2010.

Ce programme avait été déployé pour accompagner les employeurs dans l'accessibilité des bâtiments en vue d'une conformité avec la loi du 11 février 2005 qui fixait une échéance à l'horizon 2015.

Désormais, ce programme est réservé aux seules écoles du service public et aux salles de concours des Centres de gestion de la fonction publique territoriale.

Le FIPHFP continue de financer l'accessibilité au poste de travail pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) et les personnes inaptes et/ou en cours de reclassement.



L'accessibilité numérique au cœur des interventions du FIPHFP

Les interventions du Fonds en matière d'accessibilité numérique demeurent au cœur de l'accompagnement proposé par le FIPHFP. Avec près de 550 000 € financés en 2017 pour le programme accessibilité, le numérique répond à un enjeu majeur de l'emploi des personnes en situation de handicap. Les différentes aides consacrées ont été intégrées au catalogue des interventions paru début 2017.

Le FIPHFP s'est particulièrement impliqué sur cette question pendant l'année en communiquant à de multiples reprises, notamment au cours de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH).

Lundi 13 novembre, plus de 200 personnes ont assisté à la Bibliothèque nationale de France, au colloque régional du FIPHFP en Île-de-France. Organisé en ouverture de la SEEPH 2017, cet événement s'est adressé aux employeurs publics et à leurs partenaires en matière d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. L'accessibilité numérique était au cœur des tables rondes et des débats. Les différents intervenants ont démontré que le manque d'accessibilité des outils numériques pouvait constituer une régression importante pour les travailleurs en situation de handicap. Ils ont réaffirmé que l'accessibilité des outils peut au contraire représenter une véritable opportunité pour faciliter leur insertion professionnelle voire pour créer de nouveaux métiers.



Focus :

Mettre en place une politique d'accessibilité numérique : l'exemple de la Région Île-de-France.



Fabienne Chol
Directrice Générale Adjointe
Ressources Humaines - Région Ile-de-France

Formation et sensibilisation du collectif de travail

9.46 millions d'€

montant des financements du FIPHFP en faveur de la formation en 2017

4,44 Millions €
Aides directes en faveur
de la formation

3,6 M €
volet **Apprentissage**

0,75 M €
volet **Formation professionnelle**

0,09 M €
volet **Sensibilisation**

5,02 Millions €
Aides intermédiées en
faveur de la formation

3,67 M €
partenariat avec l'Agefiph

1,35 M €
partenariat avec le CNFPT

La formation : un outil clé pour les personnes en situation de handicap

En France, les personnes en situation de handicap bénéficient d'un niveau de qualification globalement inférieur à celui de la moyenne des actifs.

Pour pallier cet écart, le FIPHFP s'est engagé à faire de la formation une priorité tout au long du parcours de vie. L'ambition du Fonds est double :

- permettre l'insertion dans l'emploi des demandeurs d'emploi en situation de handicap à travers une formation diplômante et qualifiante ;
- favoriser le maintien dans l'emploi dans le cas d'une reconversion professionnelle ou d'un repositionnement au cours de la vie professionnelle.

Le FIPHFP met tout particulièrement l'accent sur la formation des jeunes grâce à deux axes de travail :

- le développement de l'apprentissage comme voie d'accès à l'emploi pérenne ;
- la participation à l'élaboration d'outils pédagogiques à destination des écoles du service public.

La formation concerne aussi les collectifs de travail amenés à être en relation avec des agents en situation de handicap afin de les sensibiliser à ce sujet.

La formation des agents au coeur des travaux du Conseil scientifique en 2017

Le constat dressé par le Conseil scientifique du FIPHFP montre que les personnes en situation de handicap ont une méconnaissance des mesures mobilisables (droit à compensation, acteurs du handicap, aides Agefiph-FIPHFP...) et des difficultés à évoquer leur situation (CV, entretien d'embauche...). Dans le cadre de son partenariat avec l'Agefiph, le FIPHFP a mis en place une convention avec TH Conseil pour l'élaboration d'un MOOC (cours en ligne ouvert à tous) destiné aux demandeurs d'emploi en situation de handicap leur permettant de se professionnaliser dans leur recherche d'emploi.

Le Conseil scientifique a souhaité que le FIPHFP puisse s'associer à Sciences Po et l'Agefiph pour poursuivre le travail de recherche mené par l'école sur la question des handicaps invisibles. Il s'agit de développer des innovations pédagogiques pour proposer des solutions aux étudiants en situation de handicap.

La composition du Conseil scientifique du FIPHFP

Wenceslas Baudrillart, ancien Conseiller social de Lionel Jospin ancien Premier ministre,

Hélène Bérenguer, directrice adjointe du FIPHFP,

Pierre Blanc, ancien directeur général de l'Agefiph,

Michel Busnel, médecin spécialiste en médecine physique et réadaptation, ancien directeur du Centre mutualiste de Kerpape, président d'honneur de Comète France, rapporteur du Conseil scientifique,

Marc Desjardins, directeur de l'Établissement public FIPHFP,

Solange Fasoli, ancienne membre du Comité national du FIPHFP, membre du Conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés, représentante des organisations syndicales des salariés,

Marie-Anne Montchamp, ancienne secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, présidente de la CNSA,

Bernard Pachoud, psychiatre, chercheur au CRPMS et professeur de psychopathologie à l'Université Paris-Diderot,

Anna Picard, directrice générale de Comète France,

Jean-Claude Rouanet, vice-président national de la Fédération des APAJH,

Aïcha Rouissi, chargée de mission Handicap au MINEFI,

Laurent Vignalou, président du comité médical ministériel des ministères économiques et financiers,

Daniel Vitry, professeur émérite en sciences économiques de l'Université Paris II Panthéon-Assas,

Jean-Charles Watiez, ancien directeur de l'Établissement public FIPHFP.



Focus :

La sensibilisation du collectif de travail, une priorité du ministère de la Justice.



Agnès Baudet-Arzel
Référente handicap au Ministère de la Justice

Quelles interventions du Fonds dans un contexte financier contraint ?

Des contributions toujours en baisse

120.88 millions d'€

de contributions qui constituent les uniques ressources du FIPHP
soit 91,64 millions d'€ de moins depuis 2010

-8%
VS 2016

40.65
millions d'€

dans la fonction
publique
D'ÉTAT

39.56
millions d'€

dans la fonction
publique
TERRITORIALE

40.67
millions d'€

dans la fonction
publique
HOSPITALIÈRE

378 contrôles sur les déclarations effectuées en 2017

Des interventions maîtrisées

128.84 millions d'€

d'interventions du Fonds pour aider les employeurs publics à atteindre
leur objectif d'emploi

-18%
VS 2016

Les interventions du FIPHP sont en baisse pour la 3ème année consécutive

Deux catégories d'interventions

79.84 millions d'€

d'aides directes (62% des interventions)

14,33 millions d'€
sont consacrés aux aides ponctuelles via
la **plateforme** (-39% par rapport à 2016)

57,56 millions d'€
sont financés dans le cadre des **conventions
employeurs** (-9% par rapport à 2016)

7,95 millions d'€
dans le cadre du **programme accessibilité**
(-40% par rapport à 2016)

49 millions d'€

d'aides intermédiées (38% des interventions)

3,69 millions d'€
concernent les **Handi-Pactes**

44,93 millions d'€
concernent les **Partenariats**

0,37 millions d'€
consacré au travail de **sensibilisation**

DÉCRYPTAGE : LA SITUATION FINANCIÈRE DU FIPHFP

par Marc Desjardins, Directeur et Hélène Berenguier, Directrice adjointe



Marc Desjardins

“Pour la cinquième année consécutive, les contributions payées par les employeurs, qui représentent l’unique ressource financière du FIPHFP, ont été inférieures au montant de nos interventions, malgré une baisse de 18 % de nos financements. Cet effet ciseau nous oblige à rationaliser nos dépenses tout en maintenant un haut niveau de soutien aux employeurs publics. Pour ce faire, nous avons fait le choix de privilégier les accompagnements sur la durée à travers les conventions employeurs plutôt que les aides ponctuelles. Les aides plateforme ont été réduites de près de 40 % en 2017 par rapport à 2016 et le programme d’accessibilité bâtementaire n’a pas été renouvelé par le Comité national du FIPHFP pour les mêmes raisons.”

Hélène Berenguier

“Au-delà de ces interventions directes, nous nous appuyons sur des partenaires importants pour accompagner les personnes en situation de handicap dans leur formation, leur accès et leur maintien dans l’emploi. En 2017, nous avons renouvelé plusieurs partenariats cadres dont celui avec l’Agefiph. Le FIPHFP impulse également son action sur l’ensemble du territoire grâce aux professionnels de terrain que sont les délégués territoriaux au handicap (DTH), les organismes de placement spécialisés (OPS) et Comète France. Le Fonds a renforcé son action :

- à travers des colloques régionaux, sept ont été organisés en 2017;
- via nos 13 DTH qui sont les relais du FIPHFP auprès des employeurs de leur région;
- grâce à l’appui des Handi-Pactes, véritables accélérateurs dans la diffusion de la politique handicap auprès des employeurs publics et facilitateurs d’échanges de bonnes pratiques entre les trois versants de la fonction publique.”



ZOOM :
Sur les
conventions
employeurs

73 millions d’€

**montant total de l’engagement
pluriannuel des 96 conventions
validées lors des Comités
d’Engagement en 2017 par le FIPHFP**

92 conventions

**validées par le Comité national et
les Comités locaux en 2017 pour un
engagement de 71 millions d’€**



15

**conventions
dans la fonction
publique de
L’ÉTAT**



56

**conventions
dans la fonction
publique
TERRITORIALE**



21

**conventions
dans la fonction
publique
HOSPITALIÈRE**

LA GOUVERNANCE DU FIPHFP

« Le FIPHFP est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget. » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006)

LE COMITÉ NATIONAL

Le Comité national est l'organe délibérant et l'instance de gouvernance du FIPHFP. Il définit les orientations de la politique nationale du Fonds et vote son budget.

Il est composé de 23 membres titulaires. Pour chacun des membres du Comité national, un suppléant est nommé. Deux personnes qualifiées sont également membres.

Président

Dominique Perriot

Vice-Présidents

Agnès Duguet
Florian Guzdek

LES COMITÉS LOCAUX

Valide les conventions avec les employeurs régionaux.

Favorise une approche territoriale de la mise en œuvre de la politique handicap.

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Prépare et met en œuvre les délibérations du Comité national.

Directeur

Marc Desjardins

Directrice adjointe

Hélène Berenguier

Secrétaire générale

Christelle de Batz

Déléguée aux employeurs nationaux et aux partenariats

Nathalie Dross-Lejard

Chargée de mission pour la recherche et l'innovation

Caroline Mauvignier

Responsable de la communication du FIPHFP (CDC)

Nelly Bellanger

LE DÉLÉGUÉ TERRITORIAL AU HANDICAP (DTH)

Le DTH est le représentant du Fonds et le relais de proximité du gestionnaire administratif sur les territoires.

Il anime le Comité local, va à la rencontre des employeurs publics, les aide à développer leur politique en faveur des personnes en situation de handicap et les accompagne lors des conventionnements.

Pilote du Handi-Pacte, il met en œuvre, aux côtés des services de l'État, la politique handicap en région.

Au titre des représentants de la fonction publique de l'État :

En qualité de membres titulaires :

Mme Isabelle MERIGNANT, Sous-directrice de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel au Ministère de l'intérieur ;

M. Xavier PINEAU, Sous-directeur de la politique générale, des études et de la prospective du Ministère de la Défense ;

Mme Isabelle PALUD-GOUESCLOU, Adjointe du sous-directeur des politiques sociales, de la prévention et des pensions du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer ;

M. Grégoire JOURDAN, Adjoint au Sous-directeur du développement professionnel et des relations sociales du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt ;

En qualité de membres suppléants :

Mme Isabelle GADREY, Sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales du Ministère de la Culture et de la Communication ;

M. Cédric MANUEL, Sous-directeur de la politique des ressources humaines du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international ;

M. Pierre COURAL, Directeur des ressources humaines du Centre national de la recherche scientifique ;

Mme Catherine DE GROOF, Cheffe de la mission à l'intégration des personnels handicapés du service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Au titre des représentants des employeurs de la fonction publique territoriale

En qualité de membres titulaires :

En cours de désignation :

Mme Catherine DESPRES, Adjointe au Maire de Choisy-le-Roi ;

M. André MONTANÉ, Conseiller départemental de l'Ariège, Délégué de l'ADF

En qualité de membres suppléants :

M. Nicolas LEFEBVRE, Conseiller municipal de Bailleul ;

M. Lahcen AÏT EL HADJ, Adjoint au Maire de Douai ;

M. Elie ABOUD, Conseiller municipal de Béziers.

Au titre des représentants des employeurs de la fonction publique hospitalière

En qualité de membres titulaires :

M. Dominique PERRIOT, Directeur de l'Institut le Val Mandé

Mme Marie HOUSSEL, Responsable du pôle Ressources humaines hospitalières de la Fédération hospitalière de France ;

En qualité de membres suppléants :

Mme Héléne MALTERRE, Directrice des ressources humaines du Centre hospitalier de Montauban.

M. Jean-François DUTHEIL, Directeur des ressources humaines, des affaires sociales et des affaires médicales du Groupe hospitalier Paul Guiraud.

Au titre des représentants des personnels

En qualité de membres titulaires :

M. Bruno PICARD (CGT) ;

Mme Annick PRADÈRES (UFFA-CFDT) ;

M. Yvonnick LAVOLÉE (FO) ;

M. Bruno KOUBI (UNSA) ;

Mme Agnès DUGUET (FSU) ;

Mme Dominique CAPITAINE (Solidaires) ;

M. Bruno BESANÇON (CFTC) ;

M. Christophe ROTH (CFE-CGC) ;

M. André GUENEC (FA-FP).

En qualité de membres suppléants :

Mme Raja HACHEMI (CGT) ;

Mme Muriel SCAPPINI (UFFA-CFDT) ;

M. Jean-Philippe BOYE (FO) ;

Mme Christine LAPLACE (UNSA) ;

Mme Rozenn JARNOUEN (FSU) ;

Mme Asma GARA-FELIU (Solidaires) ;

Mme Catherine ODOUARD (CFTC) ;

M. Hugues THIBAUT (CFE-CGC) ;

Mme Jeanne-Claudia FRADI (FA-FP).

Au titre des représentants des associations ou organismes regroupant des personnes handicapées

En qualité de membres titulaires :

M. Jacques ZEITOUN, représentant de l'Association des paralysés de France (APF) ;

M. Bruno GENDRON, représentant de la Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes (CFPSAA) ;

M. Florian GUZDEK, représentant de l'Association des accidentés de la vie (FNATH) ;

Mme Marie-Hélène BOUZAT, représentante de l'Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH) ;

Mme Sophie Le MOAL, représentante de l'Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (L'ADAPT).

En qualité de membres suppléants :

M. Michel DOUCIN, représentant de l'Union nationale des amis et familles de personnes handicapées psychiques (UNAFAM) ;

M. Mamady KABA CHEIK, représentant de la Fédération française des associations d'infirmités motrices cérébrales (FFAIMC) ;

M. André ROBLOT, représentant de l'Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (UNAPEI).

Mme Nathalie MAHINC, représentante de la Fédération nationale pour l'insertion des personnes sourdes et des personnes aveugles en France (FISAF) ;

Mme Danièle LANGLOYS, représentante de l'association Autisme France (Autisme France).

Au titre des personnes compétentes dans le domaine du handicap :

M. Philippe NICOLLE, précédent Directeur adjoint du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

M. Gérard LEFRANC, Directeur mission insertion chez Thalès.

M. Wenceslas BAUDRILLART, Président d'Asnières Industries Adaptées (A.I.A.)

Retrouvez
plus d'informations
sur www.fiphfp.fr



**Fonds pour l'insertion
des personnes handicapées
dans la fonction publique**

12 avenue Pierre Mendès France
75914 PARIS Cedex 13

Téléphone : 01 58 50 99 33

E-mail : eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr

Une gestion Caisse des Dépôts

